

Coordination des employeurs publics territoriaux

AMF – ADF – Régions de France – ADCF – France Urbaine – Villes de France – APVF –
AMRF – CNFPT – FNCDG – Collège employeurs du CSFPT

Communiqué de presse

de Philippe LAURENT,

porte-parole de la Coordination des employeurs territoriaux

Paris, le 20 mars 2020

« Jour de carence des fonctionnaires : l'attitude du gouvernement est totalement incompréhensible »

L'amendement proposé aux sénateurs par la Coordination des employeurs publics territoriaux pour supprimer le jour de carence applicable aux fonctionnaires atteints du Covid-19, unanimement souhaité par l'ensemble des employeurs territoriaux et des organisations syndicales, a été déclaré irrecevable d'une part, et, surtout, n'a pas été repris par le gouvernement au terme, semble-t-il, d'un bras de fer entre le secrétaire d'Etat, favorable à la disposition, et d'autres ministres et administrations, refusant d'accroître la dépense publique !

La Coordination des employeurs publics territoriaux s'indigne de ce refus du gouvernement, qu'elle estime « totalement incompréhensible ».

Elle rappelle que les agents publics (d'Etat, hospitaliers et territoriaux) sont plus que jamais sollicités dans le cadre des mesures de lutte et de protection contre le Covid-19, et estime que, contrairement à ses annonces, le gouvernement ne prend aucunement en compte le rôle, l'engagement et les risques que prennent les agents publics d'Etat, territoriaux et hospitalier dans la résolution de la crise sanitaire actuelle. Et ce, alors même qu'il montre beaucoup de sollicitude, certes justifiée au moins partiellement, à l'égard des entreprises privées et de leurs salariés.

La Coordination des employeurs publics territoriaux demande à nouveau solennellement au gouvernement de proposer lui-même l'amendement en question lors de la discussion du projet de loi fixant les mesures d'urgence à l'Assemblée nationale, ce vendredi 20 mars 2020.